

PREFECTURE DE LA REGION RHONE-ALPES

Monsieur le Directeur Régional
du Travail, de l'Emploi,
et de la Formation Professionnelle .

à

Mesdames Messieurs,
Les Présidents
Les Directeurs
Les Médecins du Travail
des Services de Santé au Travail
de Rhône-Alpes

Direction
régionale du travail, de l'emploi
et de la formation professionnelle

Tour Suisse
1, bd Vivier Merle
69443 Lyon Cedex 03

Téléphone : 04 72 68 29 35
Télécopie : 04 26 99 28 20

Service émetteur
Inspection médicale régionale du
travail

Services d'information du public :
Info Emploi 0821 347 347
(0,12 €/min)

Internet :
www.rhone-alpes.travail.gouv.fr
www.travail.gouv.fr
www.cohesionsociale.gouv.fr

Lyon, le mardi 30 septembre 2008

Affaire suivie par : Reine NAKACHE
Mél. :reine.nakache@travail.gouv.fr
Objet : information sur le protocole PREMTES
Réf. : RN/SL

Mesdames, Messieurs,

La Caisse nationale d'Assurance Maladie des travailleurs salariés (Cnamts) conduit des politiques publiques visant à améliorer l'état de santé de la population, à réduire les inégalités de santé et à accroître l'efficacité du système de soins.

C'est dans ce cadre que les Centres d'Examens de Santé (CES) de l'Assurance maladie et le Cetaf (Centre Technique d'Appui et de Formation des Centres d'Examens de Santé) souhaitent un partenariat avec la Santé au Travail.

Une convention de collaboration avec les Services de Santé au Travail est proposée, dans le cadre de PREMTES (Prévention-Médecine-du-Travail-Examens de Santé) pour faciliter l'accès à la prévention et aux soins des travailleurs en situation de précarité .

Le protocole PREMTES consiste à identifier les travailleurs vulnérables et à risque de santé dégradée («travailleurs pauvres») lors de la visite médicale du travail et à leur proposer l'examen périodique de santé réalisé par les CES .

Je vous demande de bien vouloir réserver un accueil bienveillant à cette proposition de partenariat qui pourrait être l'occasion de valoriser les assistants des médecins du travail.

En espérant que cette proposition rencontrera un écho favorable au sein de vos services, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées .

P/o Le Directeur Régional du Travail,
Le Directeur du travail,

R.GROSCLAUDE

SITE
INTERNET
REGIONAL

